



Deuxième avertissement dans le privé

Par **Charlene**, le **26/05/2009** à **20:26**

Bonjour,
Pour mon mari :
Je suis aide-soignant.
J'ai un cdi et j'exerce depuis plus de 4 ans dans cette association semi-privé. Je travaille à domicile.
J'ai appris par lettre recommandée que j'étais convoqué dans le cadre pour faute.. Lors de cette rencontre, on m'a reproché :
- d'avoir menti et d'avoir tenu des propos de médecin : je n'ai pas su lesquels ?
(je ne peux dire ce que je ne sais pas !!)
- d'avoir utiliser des papiers volants pour écrire des noms de patients à visiter
(aucun papier montré et j'ai un carnet)
- d'être violent avec des collègues et brusques avec des patients
(je ne suis pas ainsi avec les patients que je prends en charge). La direction m'a dit qu'un patient avait fais une lettre à mon encontre. Jamais vu !
Une semaine plus tard, j'ai reçu une lettre pour dire que j'avais un deuxième avertissement et pour faute.
Il reprenait ce que je viens d'écrire.
Curieusement... ces professionnels comptaient sur moi pour travailler !!!!!
Le moral en a pris un sacré coup. Je ne suis rien de tout cela. Je n'ai pu reprendre dans une telle ambiance et mon équilibre psychique est perturbé depuis. Je suis en arrêt maladie.
Comment contesté ?
Comment avoir accès à ces soi-disant documents à mon encontre ?
Comment me protéger devant une évidence de me faire "démissionner" ?
Quels sont mes droits ?
Quels sont leurs devoirs ?
Merci d'avance.